



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAIN-T-JEAN

Le chapitre 11 : une convention collective à l'intérieur de la convention collective!

TRÉAQFP, Lévis, 5 mai 2017

Jérôme Carette
Carole Voisine

1. Ordre du jour

1. Ordre du jour
2. Attentes des participant-e-s
3. Fonction générale
4. Semaine régulière de travail
5. Horaire de travail
6. Cas particuliers
 - 6.1 Dépassement
 - 6.2 Tâches résiduelles
 - 6.3 Réductions de tâche
7. Sujets divers
8. Questions

2. Attentes des participant-e-s

Les buts de la présentation sont:

- Présenter les principaux encadrements prévus à la convention collective (FSE, FAE) liés à la gestion de la tâche à l'éducation des adultes
- Illustrer ces encadrements à l'aide d'exemples concrets de pratiques de gestion

2. Attentes des participant-e-s (suite)

Note:

Afin de différencier les pratiques locales (entente locale, arrangements locaux et pratiques de gestions) des balises nationales en vigueur, les modalités locales seront indiquées en **rouge** dans la présentation.

2. Attentes des participant-e-s (suite)

Portrait de l'organisation – CSLSJ:

- ▶ Au secteur des jeunes: 6346 élèves répartis dans ...
 - 20 écoles primaires;
 - 4 écoles secondaires.

- ▶ Au secteur des adultes: En septembre 2016, plus de 1361 élèves (temps partiel ou plein) répartis dans...
 - 1 centre de formation générale des adultes (3 pavillons);
 - 1 centre de formation professionnelle (3 pavillons);
 - 1 service aux entreprises (Forgescom).

- ▶ Plus de 700 enseignantes et enseignants (dont 451 à statut régulier).

3. Fonction générale

Les attributions caractéristiques, définies aux clauses:

« Ordre »	FSE/FAE
Jeunes	8-2.00
EDA	<u>11-10.02</u>
FP	13-10.02

sont souvent « méconnues » du personnel enseignant et du personnel de gestion.

4.Semaine régulière de travail

Définie aux clauses:

« Ordre »	FSE/FAE
Jeunes	8-5.00
EDA	<u>11-10.04</u>
FP	13-10.05

Trois volets de la tâche:

- Cours et leçons ainsi que suivi pédagogique
- Tâche « complémentaire »
- Travail de nature personnelle (TNP)

4.Semaine régulière de travail (suite)

Secteur des jeunes

Volet	Primaire	Secondaire
Tâche éducative	23 h	20 h
Tâche « complémentaire »	4 h	7 h
TNP	5 h	5 h
TOTAL	32 h	32 h

4.Semaine régulière de travail (suite)

Éducation des adultes (Formation générale des adultes-FGA)

Sensiblement les mêmes quantas hebdomadaires qu'au secondaire, mais tâche annualisée...

Volet	Heures	Journées Pédagogiques (15)**	Heures à effectuer
Cours et leçons *	800	24	776
« Tâche complémentaire »	280	57	223
TNP	200		200
TOTAL	1280	81	1199

* Inclut le suivi pédagogique.

** Une journée pédagogique dure 5h24.

4.Semaine régulière de travail (suite)

Pour tous les ordres d'enseignement, ces tâches sont en lien avec la fonction générale de l'enseignant.

[Document du CPNCF](#)

5. Horaire de travail

- FGA: Suivi hebdomadaire pour annualisation

JADE-TOSCA

6.1 Dépassement

FGA: 11-10. 04 C) 1) et G)

Ex.: Mois de janvier vs juin

C) 1) Après entente entre la direction du centre et l'enseignante ou l'enseignant, les 27 heures de travail peuvent être dépassées afin d'accomplir une tâche prévue à la fonction générale. Dans ce cas, le dépassement des 27 heures est compensé, sur d'autres semaines, par une augmentation équivalente des heures prévues pour l'accomplissement du travail de nature personnelle.

G) Enseignante ou enseignant régulier

À l'intérieur d'une semaine régulière de travail, le temps consacré à dispenser des cours et des leçons dans les limites des programmes autorisés par la commission, ainsi que le temps consacré au suivi pédagogique relié à sa spécialité requis par la commission, est de 20 heures. Ce temps de 20 heures peut être considéré comme un temps moyen hebdomadaire permettant le dépassement de ce temps pour certaines semaines, compensé par une réduction de ce temps pour d'autres semaines. Dans ce cas toutefois, le temps qui doit être consacré à dispenser des cours et des leçons dans les limites des programmes autorisés par la commission, ainsi que le temps consacré au suivi pédagogique relié à sa spécialité requis par la commission, demeure à 800 heures³ pour l'année.

6.2 Tâches résiduelles

- **FGA**: Pour le pourcentage annuel, on divise le nombre d'heures de cours et leçons par 800
 - Tâche annuelle pondérée selon ce % annuel
 - Calcul du pourcentage au contrat
 - Modification du pourcentage au contrat

6.2 Tâches résiduelles (suite)

Exemple: pour un contrat de 640 h, $640/800 = 80\%$.

Volet	Heures à effectuer (temps plein)	Heures à effectuer (selon %)
Cours et leçons *	776	620,8
« Tâche complémentaire »	223	178,4
TNP	200	160
TOTAL	1199	959,2

*Le nombre de journées pédagogiques est aussi proportionnel ($15 \times 80\% = 12$ journées).

[Retour à la page précédente](#)

6.3 Réductions de tâche

Note:

Cette section réfère à tous les types de réduction de tâche:

- Congés sans traitement (balises): 11-7.26 ;
- Retraites progressives (balises): 11-7.32;
- Retour progressif au travail: 11-7.21;
- ...

7.Sujets divers

- Absences: 11-7.22
- Distribution des jours de travail: 11-10.03 B);
- Suppléance: 11-10.11;
- « Plancher d'emploi »: 11-7.07;
- Annexe 29;
- ...

8. Questions

Nos coordonnées

Jérôme Carette, directeur adjoint
Service des ressources humaines
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
350, boulevard Champlain Sud
Alma (QC) G8B 5W2

(418) 669-6000, poste 5505

jerome.carette@cslsj.qc.ca

Nos coordonnées

Carole Voisine

TREAQFP

(418) 669-3474

voisine.carole@treaqfp.qc.ca